

*Date de dépôt : 2 janvier 2014*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi N° 8839 ouvrant un crédit d'investissement de 1 460 000 F pour l'acquisition des équipements de laboratoire pour l'Ecole d'ingénieurs de Genève**

### **Rapport de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a étudié ce projet de loi 11297 lors de sa séance du 18 décembre 2013, sous la présidence de M. Frédéric Hohl, assisté de l'excellent secrétaire scientifique, M. Nicolas Huber. Le procès-verbal de cette séance a été pris par M<sup>me</sup> Marianne Cherbuliez.

A cette occasion, le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport était représenté par M<sup>me</sup> Anne Emery-Torracinta, conseillère d'Etat, et M. Pascal Tissot, directeur financier.

Que tous soient ici remerciés pour leur précieuse contribution.

### **Présentation du PL 11297**

En préambule, Mme la conseillère d'Etat Emery-Torracinta explique que ce PL a été déposé en retard, ce dont elle s'excuse au nom du Département, puisqu'il dépasse le délai réglementaire.

M<sup>me</sup> Emery-Torracinta annonce que le PL 11297 présente un non dépensé de 101 012 F, qui aurait pu être plus important si les subventions fédérales n'avaient pas diminué. En effet, l'Ecole d'ingénieurs de Genève est passée du postobligatoire et du tertiaire, pour une partie, au secteur HES ; les subventions fédérales ont en conséquence diminué.

## Débats de la commission

Un commissaire (UDC) remarque que c'est un peu comme pour les HUG : il y a des PL qui datent de plus de 10 ans et qui ne sont bouclés que maintenant, ce qui est difficilement acceptable.

Un commissaire (EAG) demande où, dans l'article 1, apparaît la subvention de la Confédération, qui a passé de 460 000 F à 130 000 F. Il aimerait savoir si les dépenses brutes s'entendent avec ou sans la subvention et comment les choses sont liées.

M. Tissot répond que les dépenses budgétées étaient de 1 460 000 F et que les dépenses réelles sont de 1 358 988 F, ce qui signifie qu'il y a un non-dépensé de 101 012 F. Lorsqu'ils avaient établi le budget et fait voter la loi, ils escomptaient des subventions fédérales à hauteur de 481 800 F alors que le département a, en réalité, reçu 103 000 F ; il y a donc un manque de subventions fédérales de 378 800 F. Le canton a ainsi perdu 277 000 F dans cette affaire.

Le même commissaire (AEG) estime ne pas comprendre pourquoi il y a un non-dépensé de 101 000 F et des subventions fédérales à hauteur de 103 000 F. Il demande s'il est juste de dire qu'il y a, globalement, un non-dépensé de 200 000 F. Il aimerait savoir si les subventions fédérales espérées étaient dans les comptes du projet.

M. Tissot répond que cela était compris dans les recettes. La somme de 1 460 000 F correspond aux dépenses qui étaient prévues. L'Etat a dépensé un peu moins, mais également reçu moins que prévu. Ainsi, le projet est globalement déficitaire.

Le Président estime qu'il serait bon d'avoir le résultat net de l'opération dans ce genre de PL car, à première lecture de ce PL 11297, on pourrait penser qu'il y a un non-dépensé.

Le Président propose de voter ce PL.

## Vote en premier débat

Le Président met aux voix l'entrée en matière du PL 11297.

### L'entrée en matière du PL 11297 est acceptée par :

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC, 4PLR, 3MCG)

Contre : --

Abstentions : 2 (2UDC)

**Vote en deuxième débat**

Le Président met aux voix l'article 1 « Bouclement ».

**L'article 1 « Bouclement » est accepté par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC 4PLR, 3MCG)  
Contre : --  
Abstentions : 2 (2UDC)

Le Président met aux voix l'article 2 « Subvention fédérale ».

**L'article 2 « Subvention fédérale » est accepté par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC 4PLR, 3MCG)  
Contre : --  
Abstentions : 2 (2UDC)

Le Président met aux voix l'article 3 « Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève ».

**L'article 3 « Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève » est accepté par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC 4PLR, 3MCG)  
Contre : --  
Abstentions : 2 (2UDC)

**Vote en troisième débat****Le PL 11297, dans son ensemble, est adopté par :**

Pour : 12 (1EAG, 2S, 1V, 1PDC 4PLR, 3MCG)  
Contre : --  
Abstentions : 2 (2UDC)

*Catégorie : extraits (III)*

**Commentaire de la rapporteure**

Mesdames les députées, Messieurs les députés, le PL 11297 a été étudié par la Commission des finances et voté dans sa grande majorité. La Commission des finances vous remercie de bien vouloir en faire autant.

## **Projet de loi (11297)**

### **de boucllement de la loi 8839 ouvrant un crédit d'investissement de 1 460 000 F pour l'acquisition des équipements de laboratoire pour l'Ecole d'ingénieurs de Genève**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

#### **Art. 1      Boucllement**

Le boucllement de la loi n° 8839 du 13 décembre 2002 se décompose de la manière suivante :

• montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	1 460 000 F
• dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	<u>1 358 988 F</u>
• non dépensé	101 012 F

#### **Art. 2      Subventions fédérales**

Les subventions fédérales prévues dans la loi 8839, estimées à 481 800 F, sont de 103 000 F, soit inférieures de 378 800 F au montant voté.

#### **Art. 3      Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève**

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.